



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI-2026-01 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGES « C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET RÉGULIERS ET C3-3 EXCLUSIVEMENT DES COMMERCES DE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DE TYPE SALLE D'AMUSEMENT FAMILIALE » – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6

AVIS PUBLIC EST DONNÉ COMME SUIVANT

1. À la suite de l'assemblée de consultation publique tenue le 30 mars 2026, le conseil a adopté le 7 avril 2026, le second projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2026-01.

2. Ce second projet contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

3. Les informations ci-dessous présentent les dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation à un référendum, ainsi que les zones à partir desquelles une telle demande peut être formulée :

Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de participation à un référendum :

Permettre les usages suivants sur le lot visé :

- C3-2 salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers
- C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale

Zone concernée : REC-1

Zones contiguës : RUR-8, MIX-CV-1, PAR-4, PAR-8, RESCV-1, RUR-9 et RUR-C-10.

4. Description du territoire visé

Le territoire visé par le projet de résolution est situé dans le district électoral 6, au 11 chemin Notch, lot 6 376 161 du cadastre du Québec, entre le chemin Kingsmere et la rue Dunn.

Un croquis indiquant l'emplacement des zones concernées et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

5. Pour être valide, la demande doit :

- Être reçue au bureau de la Municipalité de Chelsea au 100, chemin d'Old Chelsea au plus tard lundi, le **27 avril 2026 à 16 h 30**;
- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et indiquer quelle est la zone visée par cette demande ;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède pas 21.

REQUEST TO PARTICIPATE IN A REFERENDUM

To any interested persons eligible to sign a request to participate in a referendum.

SECOND DRAFT RESOLUTION PPCMOI-2026-01 – SPECIFIC PROJECT OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING – USAGE « C3-2 – MULTI-PURPOSE HALL FOR THE HOLDING OF OCCASIONAL AND RECURRING EVENTS, AND C3-3 EXCLUSIVELY INDOOR RECREATIONAL COMMERCIAL USES OF THE FAMILY AMUSEMENT CENTRE TYPE. » – 11 CHEMIN NOTCH – ELECTORAL DISTRICT 6

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN AS FOLLOWS

1. Following the public consultation meeting held on March 30, 2026, the council adopted the second draft resolution for PPCMOI number 2026-01.

2. This second draft contains provisions that can be subjected to a request on behalf of any interested persons the concerned zones and adjacent zones, so that a by-law covering them may be submitted for their approval, in accordance with the Act respecting elections and referendums in municipalities (chapter E-2.2).

3. The information below describes the provisions that may be subject to a request for participation in a referendum, as well as the zones from which such a request may originate:

Provisions that may be subject to a request for participation in a referendum:

Allow the following uses on the subject lot:

- C3-2 Multi-purpose event reception hall for occasional and recurring events
- C3-3 Exclusively indoor recreational businesses, such as family entertainment centers

Concerned zone : REC-1

Adjacent zones : RUR-8, MIX-CV-1, PAR-4, PAR-8, RESCV-1, RUR-9 et RUR-C-10.

4. Description of the territory concerned

The territory covered by the draft resolution is located in Electoral District 6, at 11 chemin Notch, lot 6 376 161 of the Cadastre of Québec, between chemin Kingsmere and Dunn Street.

A sketch showing the location of the concerned zones and the adjacent zones is attached at the bottom of this notice.

5. To be valid, the application must:

- Be received at the Chelsea Municipal Office at 100, chemin d'Old Chelsea no later than Monday, **April 27, 2026, at 4:30 p.m.**;
- Clearly indicate the provision to which it relates and the zone from which it originates, and indicate the zone covered by this request;
- Be signed by at least 12 interested persons in the zone from which it originates, or at least a majority of them if the number of interested persons in the zone from which it originates does not exceed 21.

6. Est d'une personne intéressée : Toute personne qui ne fait l'objet d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **27 avril 2026** :

- Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- Être domicilié, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **27 avril 2026**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Les renseignements supplémentaires permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au courriel suivant : greffe@chelsea.ca

7. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Le second projet de résolution peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à www.chelsea.ca et à la suite de ce présent avis.

6. An interested person is: Any person who is not disqualified from voting and who meets the following conditions on **April 27, 2026** :

- Be of legal age, a Canadian citizen, and not under guardianship.
- Be a resident, property owner, or business occupant in an area from which a request may originate.

Additional condition for undivided co-owners of a building and co-occupants of a place of business, be designated, by means of a power of attorney signed by the majority of the co-owners or co-occupants, as the person who has the right to sign the application on their behalf.

Condition for exercising the right to sign an application by a legal person: any legal person must designate, by resolution, from among its members, directors, and employees, a person who, on **April 27, 2026**, is of legal age, a Canadian citizen, and not under guardianship.

Additional information to determine which interested persons are entitled to sign an application may be obtained by emailing: greffe@chelsea.ca

7. All provisions of the second draft that have not been the subject of a valid application may be included in a by-law that does not have to be approved by those entitled to vote.

8. The second draft resolution can be viewed on the Municipality's website at www.chelsea.ca and following this notice.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC
CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026**

**GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC
ON THIS 17th DAY OF APRIL 2026**



Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Charles-Hervé Aka, Directeur des affaires juridiques et greffier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Chelsea (www.chelsea.ca) et l'avoir affiché sur le babillard de l'Hôtel-de-Ville, en date du 11^e jour du mois de février 2026.

**En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 17^e jour du mois d'avril 2026.**

CERTIFICATE OF PUBLICATION

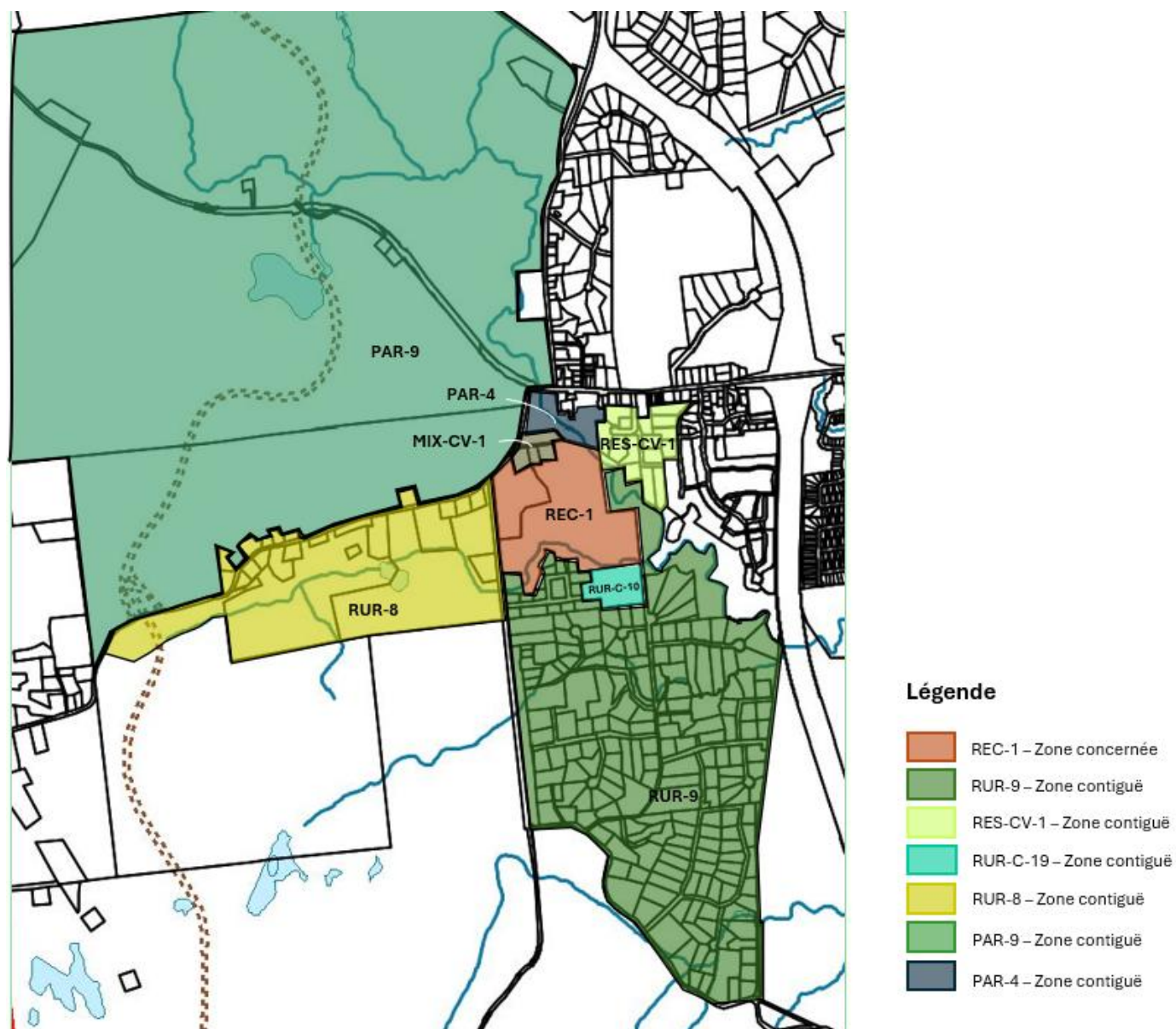
I, undersigned, Me Charles-Hervé Aka, Director of Legal Affairs and Registrar of the Municipality of Chelsea, certify under my oath of office, that I have published the above Public Notice on the website of the Municipality of Chelsea (www.chelsea.ca) and posted a copy on the Town Hall bulletin board, in date of 11th day of February 2026.

**In witness whereof, I issue this certificate
on this 17th day of April 2026.**



Me Charles-Hervé AKA
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

Plans de la zone concernée et des zones contiguës



Les chemins suivants sont situés dans la zone concernée et les zones contiguës :

REC-1
Chemin Notch

MIX-CV-1
Chemin Kingsmere

PAR-4
Chemin Kingsmere
Chemin d'Old Chelsea

PAR-8
Chemin Booth
Chemin Cafferty
Chemin d'Old Chelsea
Chemin de Kingsmere
Chemin de la Montagne
Chemin du Lac-Meech
Chemin Dunlop
Chemin Pine
Chemin Quipp
Promenade Champlain
Promenade de la Gatineau

Promenade du Lac-Fortune

RES-CV-1
Chemin Valleyview

RUR-8
Chemin Notch
Chemin Kingsmere

RUR-9
Chemin Beausoleil
Chemin Bronson
Chemin Birch
Chemin Connor
Chemin Dunn
Chemin Dupras
Chemin Eddie
Chemin Francis
Chemin Grand-Pic (du)
Chemin Link
Chemin Martin
Chemin Mary

Chemin Mine (de la)
Chemin Mullen
Chemin Notch
Chemin Pied-de-vent (du)
Chemin Solitude (de la)
Chemin Tamarack

RUR-C-10
Chemin Dunn



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

**Séance ordinaire du 7 avril 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

126-26

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI-2026-01 – PROJET PARTICULIER
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE –
USAGES « C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS
PONCTUELS ET RÉGULIERS ET C3-3 EXCLUSIVEMENT DES COMMERCES DE
RÉCRÉATION INTÉRIEURE DE TYPE SALLE D'AMUSEMENT FAMILIALE » – 11,
CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été soumise afin d'autoriser, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec, situé au 11, chemin Notch, les usages C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers ainsi que les usages C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale;

ATTENDU QUE le requérant a présenté, en 2025, une demande similaire visant à modifier le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages C3-2 et C3-3, correspondant au projet de règlement numéro 1345-25, lequel a toutefois été retiré à la suite d'une demande valide d'ouverture de registre en vue de la tenue d'un référendum par des résidents des zones contiguës;

ATTENDU QUE les résidents étaient favorables à l'ajout de ces usages seulement pour l'immeuble du 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, dans le bâtiment de l'ancien Club House, et non pour la totalité de la zone visée;

ATTENDU QUE les usages proposés sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au Règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 4 février 2026;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté le 10 mars 2026;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 30 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

**Séance ordinaire du 7 avril 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

-2-

126-26 (suite)

- adopte en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution visant à autoriser, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, les usages suivants, à certaines conditions:
 - C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers
 - C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale
- prévoit les conditions suivantes pour l'exercice des usages C3-2 et C3-3 :
 - restreindre l'exercice de ces usages au bâtiment principal existant (club house)
 - prévoir les mêmes normes d'implantation que pour un usage récréatif intensif dans la zone REC-1:
 - Hauteur du bâtiment principal :
 - En étages (min. /max.) : 1/2
 - En mètres (min. /max.) : - / 12
 - Dimensions du bâtiment principal :
 - Largeur (min.) : 7.5
 - Superficie d'implantation – m² (min. /max.) : - / 1 000
 - Marges
 - Avant (min.) : 4,5
 - Latérales (min./totales min.) : 4,5 / -
 - Arrière (min.) : 4,5

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier

Brian Nolan
Maire

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incendies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Greffes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mobilité active & durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>